



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
**Agence Parcs Canada**  
**Pièce 1300 – 635, 8<sup>e</sup> av. S.-O.**  
**Calgary (Alb.) T2P 3M3**  
**Télécopieur pour soumissions : 403-292-4475**

**AMENDMENT / MODIFICATION  
001**

**Tender To: Parks Canada Agency**  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission à : l'Agence Parcs Canada**  
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
 Raison sociale et adresse du fournisseur ou de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Pièce 1300**  
**635, 8<sup>e</sup> av. S.-O.**  
**Calgary (Alb.) T2P3M3**

<b>Title-Sujet :</b> Construction de clôtures à 3 fils pour délimiter les pâturages dans le bloc Est du parc national du Canada des Prairies – Agence Parcs Canada		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-17-5046/A	<b>Date :</b> 25 mai 2017	
<b>GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG :</b> PW-17-00778976	<b>Amendment No. - N° de la modif. :</b> 001	
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 30 mai 2017	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
<b>Plant-Usine :</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination :</b> <input type="checkbox"/>	<b>Other-Autre :</b> <input type="checkbox"/>
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Ryan Taylor <a href="mailto:ryan.taylor@pc.gc.ca">ryan.taylor@pc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 403-292-8503	<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b> 403-292-4475	
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>		
See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur</b>	
<b>Title - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 01

La présente modification vise à diffuser les réponses aux questions posées lors de la visite obligatoire des lieux qui s'est déroulée le 18 mai 2017 et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

### Participants à la visite des lieux

Nom de l'entreprise	Nom du représentant
Faford's Fencing	Darrell FaFard
KOGON Constructing	Jesse Palmer
Belstone Fencing	Dustin Belivean
A-1 Fence	Murray Hager
High Noon Fencing	Chance Dowry

### A) Questions posées lors de la visite des lieux

Q1 : Quels sont certains des facteurs à prendre en considération sur les lieux?

R1 : Facteurs à considérer ayant fait l'objet de discussions

- a) Les poteaux d'angle sont à étau simple, comme les étais aux quarts de mille qui sont simples également. Des ancrages à bacs doivent être utilisés sur tous les étais. Les fils sur les étais doivent passer par l'œillet d'ancrage jusqu'au poteau. Les étais seront constitués de trois (3) montants et de deux traverses.
- b) Des barrières de type « signature » doivent être fabriquées (signature de Parcs Canada).
- c) Les fils doivent demeurer du côté de la clôture appartenant à Parcs Canada et les traverses d'étau, du côté appartenant aux voisins.
- d) Toute la vieille clôture doit être enlevée. Une section longeant les terres de Popescul doit être déplacée du vieux tracé, mais la vieille clôture doit néanmoins être enlevée.
- e) Les sections de poteaux longeant les terres de Linthicum et de Mastad sont nouvelles et n'ont pas à être remplacées, mais elles doivent être améliorées pour respecter les normes. Les barrières doivent être refaites et les ancrages, ajoutés. La vieille clôture doit être enlevée.
- f) Il faut enlever la plupart de la clôture et la remplacer en suivant le même tracé. Si l'entrepreneur est d'avis qu'il faudrait déplacer une section de la clôture, il devrait le signaler à l'APC. Il faut se fier au bon sens.
- g) Il y a beaucoup d'euphorbe éssule dans cette région. Nous tentons de contrôler son étendue, alors nous apprécierions s'il y avait le moins de circulation possible ici.
- h) L'APC apprécierait que vous tentiez de réduire au strict minimum votre empreinte au sol. Nos visiteurs aiment observer une prairie naturelle à l'état vierge. Si vous devez absolument aménager une piste à l'écart du sentier, prière de le signaler à l'APC pour que votre demande soit transférée aux personnes appropriées.
- i) L'accès journalier se fera probablement par la cour appartenant à Linthicum. D'autres points d'accès pourraient aussi se faire par la propriété de Popescul.

- j) S'il pleut, il faut évacuer les lieux immédiatement. Nous aimerions qu'il n'y ait aucune formation d'ornière ni aucune surface de terre perturbée lorsqu'il pleut.
- k) Il faudra procéder à des travaux de débroussaillage à certains endroits.
- l) Le terrain est accidenté, mais en général son état semble pire qu'il ne l'est. Il faudra se déplacer à pied à de nombreux endroits.
- m) La barrière entre le parc et le terrain appartenant à Lithicum doit être ancrée et à étais doubles.
- n) Appliquez un produit de traitement vert sur tous les poteaux et les traverses.
- o) Les étais ne doivent pas être disposés à 8 pi d'entraxe; un espacement de 7 pi entre les étais convient mieux à la longueur des traverses. Par contre, il ne faut pas utiliser un espacement inférieur à 7 pi.

Q2 : Est-ce que le vieux tracé de clôture est en ligne droite?

R2 : Non, elle ne l'est pas.

Q3 : Quelle est la largeur des barrières?

R3 : La plupart des barrières mesurent entre 16 et 20 pieds de largeur.

Q4 : Est-ce que le parc national du Canada des Prairies va fournir les ancrages?

R4 : Oui, nous fournirons tous les ancrages; les haubans ne sont pas nécessaires pour une clôture à 3 fils. Utiliser du fil métallique pour attacher les ancrages à bacs.

Q5 : Est-ce que l'entrepreneur doit fournir les loquets des barrières?

R5 : Oui, des loquets de barrière de type ARAP doivent être utilisés et une bande d'acier doit être enroulée autour des poteaux pour retenir les loquets. Vous pouvez choisir le type de bande d'acier, tant qu'il est assez résistant pour retenir le poteau dans l'éventualité où il se fendrait.

Q6 : Voulez-vous que les fils métalliques des barrières soient attachés aux poteaux?

R6 : Oui, attachez-les aux étais.

Q7 : Que doit-on faire des matériaux à récupérer? L'entrepreneur en est-il responsable?

R7 : Les matériaux récupérés plus récents seront donnés aux propriétaires fonciers voisins, et l'entrepreneur est responsable des matériaux récupérés plus vieux.

Q8 : Quelles sont les aires d'entreposage temporaires du parc?

R8 : Le meilleur endroit pour établir une aire d'entreposage temporaire serait probablement le long du sentier 7, surtout pour les semi-remorques.

Q9 : Quelles sont les prescriptions de l'APC en matière de broussailles?

R9 : Dégagez une voie d'une largeur suffisante pour le passage de vos appareils.

Q10 : Combien de croisements de brousse y a-t-il?

R10 : Il y en a environ cinq (5). Certains sont tellement étroits qu'on peut à peine y passer un véhicule « côte à côte ».

Q11 : Que devons-nous faire des broussailles qui doivent être coupées?

R11 : Les broussailles peuvent être laissées là où elles ont été coupées, il n'est pas nécessaire de les enlever.

Q12 : Est-ce qu'il y a du bétail à ces endroits?

R12 : Oui, il peut y avoir du bétail à ces endroits.

Q13 : Devons-nous prévoir des étais doubles des deux côtés des ruisseaux?

R13 : Des étais simples suffisent. Assurez-vous que les deux côtés sont étayés et faites-y passer du fil métallique. Les étais devraient être placés sur les points élevés.

Q14 : Puisqu'il y a du bétail à certains endroits, faudrait-il enlever la vieille clôture par sections et la remplacer avant de passer à la prochaine section?

R14 : Aux endroits où il y aura du bétail jusqu'à la clôture, l'entrepreneur devrait d'abord installer la nouvelle clôture avant d'enlever la vieille.

Q15 : Est-ce qu'il y a des exigences relatives aux vieux trous de poteaux?

R15 : Ils devront être remplis à la pelle.

Q16 : Quelle doit être la longueur des poteaux utilisés pour les étais?

R16 : Tous les étais doivent être fabriqués avec des poteaux de 8 pi.

Q17 : Quelle est la grosseur des poteaux qu'il faut utiliser pour les étais?

R17 : Utilisez des poteaux de 5 à 7 po.

Q18 : Quelle est la grosseur et le type de fil métallique qu'il faudrait utiliser pour les étais?

R18 : Pour les fils des étais, l'entrepreneur peut utiliser soit du fil n° 9 ou du fil lisse à double brin, selon votre préférence. Il serait plus facile à travailler avec du fil lisse à double brin.

Q19 : Y a-t-il des exigences relatives à la protection contre les incendies?

R19 : Prévoir des extincteurs à eau en acier inoxydable sur les lieux.

Q20 : Y a-t-il beaucoup de pâturin des prés à ces endroits?

R20 : Non, il n'y en a pas beaucoup.

Q21 : Que faut-il faire s'il doit y avoir des déviations par rapport au tracé de la vieille clôture?

R21 : Toute déviation d'envergure par rapport au tracé de la vieille clôture doit être approuvée au préalable par l'APC.

Q22 : Les clôtures sont-elles marquées aux endroits sensibles?

R22 : Elles ne sont pas encore marquées, mais elles le seront avant le début du projet.

Q23 : Que devons-nous faire près des lieux de sépulture et autres endroits sensibles, devons-nous simplement les contourner?

R23 : Il est possible de traverser ces secteurs, mais il faudrait éviter de battre les poteaux dans le sol à ces endroits.

Q25 : L'entrepreneur peut-il passer la nuit sur les lieux?

R25 : L'entrepreneur peut rester dans le parc et il pourrait être utile de disposer d'une remorque dans l'aire d'entreposage temporaire, non seulement à des fins de sécurité, mais aussi en cas d'orage pluvieux et de mauvais temps.

Q26 : Est-ce que l'entrepreneur doit entrer en contact avec les propriétaires fonciers avoisinants?

R26 : L'APC aimerait que l'entrepreneur retenu communique personnellement avec les propriétaires fonciers voisins. Un représentant de l'APC doit être présent lors de la rencontre initiale.

Q27 : Est-ce que l'APC effectuera des contrôles de sécurité et sur l'équipement?

R27 : L'APC fera un suivi auprès de l'entrepreneur environ une fois par semaine, mais l'entrepreneur demeure responsable de ses propres protocoles de sécurité et EPI.

Q28 : Que faut-il faire en cas de rupture d'un boyau ou de déversement?

R28 : Communiquez avec le représentant de l'APC pour l'informer de la situation, puis nettoyez du mieux que vous le pouvez. On s'attend à ce que l'entrepreneur dispose d'un nécessaire en cas de déversement à cette fin.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-17-5046/A

Amd. No. - N° de la modif.  
001

Buyer - l'acheteur  
Ryan Taylor

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
834

File Name - Nom du dossier  
Construction de clôtures à 3 fils pour délimiter les pâturages dans le bloc Est du parc national  
du Canada des Prairies – Agence Parcs Canada

Q29 : Ces endroits sont-ils couverts par un service de téléphonie cellulaire?

R29 : La téléphonie cellulaire devrait être disponible au sommet de la plupart des collines, mais au bas des collines le service sera sporadique, voire inexistant.

Q30 : Doit-on placer des étais sur les clôtures transversales des voisins?

R30 : Oui, les clôtures transversales des voisins doivent aussi être étayées, il ne suffira pas de les rattacher à la nouvelle clôture.

Q31 : Qui doit effectuer les vérifications relatives aux câbles enfouis?

R31 : L'entrepreneur est responsable d'effectuer ces vérifications.

Q32 : Comment devrait-on fixer les étais?

R32 : Avec des vis ou des crampons. Les traverses des barrières doivent également comporter du fil n° 9.

Q33 : Y aura-t-il des matériaux récupérables en bois ou en acier?

R33 : Il n'y aura pas beaucoup de matériaux récupérables. Tous les bons éléments en acier et poteaux en bois seront offerts aux propriétaires fonciers voisins.

Q34 : Peut-on utiliser des poteaux d'acier aux endroits où la clôture passe sur des pentes abruptes en schiste argileux impossibles d'accès au matériel?

R34 : Oui, les poteaux d'acier sont acceptables.

Q35 : Pouvons-nous débroussailler sur une largeur de 12 pi afin de faire passer notre équipement nécessaire à l'enlèvement de la vieille clôture? Même si un autre chemin doit être pris?

R35 : Oui, c'est correct.

---

## **B) Modification aux documents d'appel d'offres**

**La page couverture du document d'appel d'offres indique que la date de clôture est le 10 mai 2017, à 14 h HAR. La date réelle de clôture de l'appel est le 30 mai 2017.**

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**